



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Togo

Question écrite n° 32050

Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur la politique de coopération militaire avec le Togo. Dans un rapport publié le 5 mai par Amnesty International, des enquêteurs rapportent des exécutions de centaines de personnes, sans aucun jugement. Selon les mêmes sources, un haut responsable de gendarmerie togolaise accusé de tortures, aurait été décoré par la France de l'ordre national du Mérite, et un capitaine de gendarmerie, également accusé de torture, aurait été en formation en France. Au regard de ces informations, il lui semble utile de connaître les relations militaires de la France avec le Togo. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de la coopération militaire de la France avec le Togo.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation intérieure togolaise, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. En novembre 1998, en raison des contestations auxquelles a donné lieu le déroulement de l'élection présidentielle de juin 1998, elle a suspendu sa coopération bilatérale avec le Togo, conformément à une décision similaire prise par l'Union européenne et de manière à encourager les autorités de ce pays à une meilleure application des principes démocratiques et de respect des droits de l'homme. Tous les projets de coopération nouveaux ont été de ce fait interrompus, tant aux plans civil que militaire. L'effectif de nos assistants techniques militaires, qui sont placés auprès des forces armées togolaises pour renforcer, notamment, leurs capacités de lutte contre la criminalité et de santé militaire, est appelé à décroître dans les prochains mois. Par ailleurs, dans le cadre du dialogue intertogolais, la France a soutenu au sein de l'Union européenne le principe d'une « facilitation », menée par quatre « facilitateurs indépendants », qu'ont respectivement nommés l'Organisation internationale de la francophonie, l'Union européenne, l'Allemagne et la France. Au terme d'une réunion qui s'est tenue, avec le concours des facilitateurs, à Lomé du 19 au 29 juillet, un accord-cadre politique a été signé par les autorités et l'ensemble de l'opposition. Cet accord, conclu par toutes les parties le 29 juillet, marque un pas important sur la voie de la stabilisation et du progrès de la démocratie au Togo. Il prévoit que le président Eyadéma s'engage, conformément à la Constitution, à ne pas se représenter à l'élection présidentielle de 2003 et à dissoudre l'Assemblée nationale dès le mois de mars 2000 pour procéder à de nouvelles élections législatives. L'organisation des élections sera confiée à une commission électorale mixte indépendante.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32050

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3898

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5350